

LYCÉE DEPOORTER

;) Faites sourire votre avenir
labellisé « métiers de la santé et du social »

Nous formons la relève !



Engagez-vous à nos côtés...

**...par le versement du solde*
de la Taxe d'apprentissage**

2022

* Nouveaux décrets JO 31/12/21

9 rue Depoorter
59190 HAZEBROUCK
www.lycee-depoorter.com
03.28.41.96.06



Lycée privé Catholique d'enseignement en contrat d'association avec l'État.



Vous connaissez notre **Lycée Depoorter**...

Nous restons fidèles à nos priorités : former des jeunes attentifs à leur prochain dans une société en pleine évolution.

Nos jeunes deviendront des Infirmiers(es), des Aides-soignants (es), des Auxiliaires de Vie, des Travailleurs Sociaux, des Éducateurs... Nous développons avec eux toutes les compétences douces redevenues si essentielles aujourd'hui.

Notre partenariat fort avec les professionnels des secteurs de la Santé et du Social (des Ehpad, des centres sociaux, des écoles, des associations, hôpitaux...) nous vaut d'être reconnu et labellisé « Lycée des Métiers » depuis plus de 10 ans.

Malheureusement la plupart de ces établissements partenaires ne sont pas soumis à la Taxe d'Apprentissage.

Votre contribution constitue donc un vrai geste de solidarité, indispensable, en nous choisissant pour le versement du solde de votre Taxe d'Apprentissage.

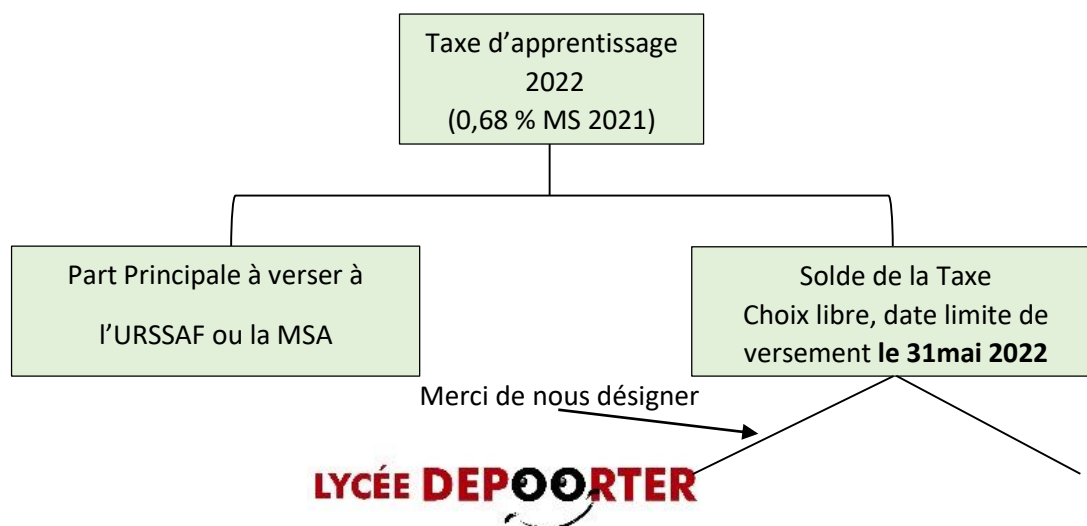
Grâce à votre participation, nous pourrions investir dans de nouveaux matériels pour nos plateaux techniques.

Ensemble, formons la relève et comme le proclame notre devise :

Faites sourire leur avenir !

Avec mes remerciements anticipés,

Sylvain LE SANT, Chef d'établissement.





labellisé
métiers de
la santé et
du social

Votre interlocuteur taxe pour Depoorter :


M. François Denis LAVIGNE

Lycée Depoorter – Hazebrouck

03.28.41.96.06 poste 2

econome@lycee-depoorter.com

LYCÉE DEPOORTER

Faites sourire votre avenir :) 

labellisé « métiers de la santé et du social »

